

31e Conférence des CLI

Synthèse des échanges

La 31^e conférence des CLI qui a eu lieu le 27 novembre 2019 à Paris a permis d'échanger et mutualiser les expériences des CLI sur **quatre thèmes clés d'actualité** :

- Leur rôle d'intermédiaire de confiance sur le territoire
- La mise en œuvre du PPI et l'intégration de nouveaux membres
- L'association des CLI dans la préparation à la gestion de crise
- La vigilance citoyenne sur l'impact environnemental des installations nucléaires

Au cours de cette journée, huit CLI ont présenté leurs actions et ont échangé avec l'ensemble des participants, ce qui a conduit à identifier des **enjeux** et des **points de consensus**, à formuler des **questions** et à dégager des **pistes de réflexion** pour l'avenir.

OUVERTURE

Bernard DOROSZCZUK, président de l'ASN, souligne l'importance de ce moment d'échange et de mobilisation des CLI. Il remercie chaque participant pour son engagement, notamment lors des trois moments forts de la concertation en 2019 sur le PMGMDR, la poursuite du fonctionnement des centrales de 900 MW et la distribution de comprimés d'iode.

Le contexte actuel est marqué par **des enjeux sans précédent de sûreté et de radioprotection** avec la poursuite d'exploitation des installations, la construction de nouvelles installations, les projets d'entreposage de combustibles usés et de stockage des déchets et la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité. **Le public exprime de profondes interrogations** sur l'avenir du nucléaire et une plus grande conscience du bilan post-accident et de l'héritage aux générations futures. La défiance citoyenne vis-à-vis de l'expertise institutionnelle, l'attente de co-construction et d'expertise pluridisciplinaire et pluraliste et le sentiment de manque d'information progressent¹.

À partir du programme prévu en 2020 par l'ANCCLI, il s'agit de mieux faire connaître les CLI et de mieux assurer cette mission d'information sur la sûreté. Le REX² de l'accident de Lubrizol montre l'importance dans la gestion de la crise d'un relais de proximité reconnu et pluraliste : les CLI pourraient-elles être cette instance en cas de crise nucléaire ?

L'ASN réaffirme son plein soutien à l'action des CLI et de l'ANCCLI. Elle participe aux réunions publiques, apporte son appui au fonctionnement des CLI, en partenariat avec ANCCLI et invite les CLI aux inspections qu'elle organise. Bernard DOROSZCZUK exprime une pensée pour Henri Legrand, récemment disparu, qui a œuvré aux relations fructueuses entre l'ASN, l'ANCCLI et les CLI.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI, s'associe à l'hommage rendu à Henri Legrand et remercie les participants pour leur implication et leur soutien à l'ANCCLI et aux CLI.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions qui appelle à faciliter l'accès à l'information pluraliste et à l'expertise indépendante, les CLI sont des « tiers garants » de confiance. En 2019, 8 CLI ont organisé des réunions publiques sur le réexamen de sûreté des réacteurs de 900 MW. Sur le PNGMDR³, les CLI ont participé aux initiatives de la CPDP⁴ et veilleront avec l'ANCCLI au suivi assuré sous l'autorité de la CNDP. Concernant l'entreposage de combustibles usés, les CLI ont participé au partage d'information et aux échanges favorisés par l'IRSN.

¹ Enquête réalisée à la demande de l'ASN en 2018.

² Retour d'expérience.

³ Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

⁴ Commission Particulière du débat public.

Le décret de mars 2019 renforce les missions des CLIs et l'extension du périmètre des PPI à 20 km crée de nouvelles zones de compétence, de nouveaux membres et publics. Dans un contexte budgétaire tendu, le budget alloué aux CLI augmente de 25 %. Deux guides d'accueil des nouveaux membres et de bonnes pratiques seront mis à leur disposition en 2020 par l'ANCCLI.

Le programme de travail 2020⁵ impliquera des moments de dialogue, notamment sur les 4^e réexamens de sûreté des réacteurs de 1 300 MW, CIGEO et l'EPR. Les CLI doivent continuer à être force de proposition : lieux uniques de débat et d'information, elles représentent une ressource rare d'expertise citoyenne qu'il faut valoriser et respecter dans leur diversité de composition et de positionnement. Leurs 3 000 membres bénévoles (bientôt 5 000) sont prêts à s'investir : leur travail doit être reconnu et elles doivent être entendues.

Christine NOIVILLE, présidente du HCTISN⁶, souligne l'importance de la collaboration entre le HCTISN et les CLI pour assurer la transparence sur la sécurité et la sûreté nucléaire, en faisant en sorte que le public ait « voix au chapitre ». Dans leur mission de suivi, d'information et de concertation des citoyens dans les territoires, les CLI sont particulièrement bien placées pour faire remonter les préoccupations et relayer les actions du HCTISN sur le terrain.

En 2019, concernant la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MW, l'engagement des CLI et leur rôle d'entraînement a été salué par les garants nommés sur la liste de la CNDP, qui ont fait état du climat très constructif des réunions publiques. **Sur la gestion des déchets TFA⁷, la présidente de la CPDP a souligné l'importance d'impliquer le public et les CLI ont un rôle clé à jouer. Concernant le projet CIGÉO, le groupe de travail, piloté par M. Delalonde, réfléchit aux modalités du débat local et national pour assurer une continuité de l'information entre la concertation post-débat public et le début de la période d'enquête publique.**

Les CLI et l'ANCCLI sont un maillon essentiel de la sécurité, de la sûreté nucléaire et de la transparence. Il faut continuer à travailler ensemble dans l'écoute et le respect mutuels.

⁵ Programme approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ANCCLI du 26 novembre 2019.

⁶ Haut Comité pour la Transparence et l'information sur la sûreté nucléaire.

⁷ Déchets de très faible activité.

LA CLI, INTERMEDIAIRE DE CONFIANCE SUR LE TERRITOIRE

Contexte : un Climat de défiance

« Expertise et démocratie. Faire avec la défiance », Daniel AGACINSKI, France Stratégie

L'état de la défiance de l'opinion publique à l'égard des dirigeants publics et des « experts » a fait l'objet du rapport publié en 2018 par France Stratégie⁸. **Compte tenu des enjeux techniques, environnementaux sanitaires liés aux installations nucléaires, les CLI sont au contact quotidien de l'expertise et de la défiance de l'opinion.** On observe⁹ un fort décalage entre la confiance envers les savants et la défiance envers les usages potentiels de la science et de la technologie, en particulier dans les secteurs où l'on perçoit fortement l'impact d'un dysfonctionnement et où l'utilisation des savoirs paraît aux mains d'intérêts puissants.

Le défi est de trouver des experts qualifiés et suffisamment déliés des intérêts en jeu pour s'exprimer de façon crédible et juste. Il s'agit de « faire avec » la défiance par une expertise plus robuste, pertinente et efficace. La participation citoyenne est l'occasion de dialoguer avec les porteurs d'expertise, mais le nombre de personnes prêtes à y consacrer du temps baisse depuis une douzaine d'années¹⁰. À quelles conditions proposer aux citoyens de participer activement et efficacement aux concertations ?

Il faut faciliter l'accès à ces dispositifs, sinon la désaffection à l'égard de la concertation risque de s'étendre. **Les CLI sont un lieu exemplaire d'interaction entre institutions et citoyens concernés par l'enjeu des installations nucléaires, où s'articulent la participation et l'expertise que l'on a trop souvent tendance à opposer. Pour cela, elles doivent renforcer leur notoriété.**

« Besoins d'information locaux », Emmanuel RIVIÈRE, CEO de Kantar Public France

La perception du risque reste indépendante de la proximité aux INB, mais la confiance des riverains des INB est généralement supérieure à celle du grand public, sauf concernant l'information en cas d'accident nucléaire grave en France¹¹. 45 % riverains disent savoir ce que font les CLI et apprécient leurs fonctions d'information du citoyen et d'interpellation des opérateurs, leur ouverture et leur accessibilité à tous. Le sentiment d'être informé sur les précautions à prendre en cas d'accident baisse depuis deux ans auprès des riverains (0-10 km). Aucun acteur (maire, CLI) ne semble bien informer sur les risques et la sûreté des INB.

Ceci donne toute son importance au travail des acteurs en position d'expertise et d'organisation de la circulation d'informations, ainsi qu'au péri et post-accidentel.

Comment éviter la dé-mémorisation chez les riverains et faire des piqûres de rappel ? Une meilleure synergie entre les acteurs permettrait de réduire cette défiance faute de connaissance.

Questions – Réponses

La défiance vis-à-vis des universitaires est-elle une spécificité française ?

D. Agacinski • En France comme à l'étranger, on fait plus confiance aux scientifiques qu'aux autres corps sociaux.

E. Rivière • La défiance à l'égard des institutions n'est pas exclusive à la France : elle est supérieure au sud de l'Europe. Les acteurs politiques français ont aussi des réactions de défiance à l'égard de la population. Ce mécanisme réciproque crée une spirale de défiance.

⁸ *Expertise et démocratie. Faire avec la défiance*, rapport de France Stratégie, instance d'expertise, de concertation et de prospective placée auprès du Premier Ministre.

⁹ Étude réalisée en 2016 pour *Le Monde* et *La Recherche*.

¹⁰ Baromètre de l'IRSN.

¹¹ Baromètre ASN KANTAR 14^{ème} vague, janvier 2019.

B. Cattoen, représentant CFDT, CLIGEET • *Comment dépasser la défiance quand, suite au séisme dans la région du Teil, Tricastin et Orano Cycle tardent à répondre à nos questions ?*

D. Agacinski • Répondre à une interpellation - même pour dire que l'on ne sait pas et diligenter une enquête - est un facteur clé.

E. Rivière • Répondre « je ne sais pas » est infiniment préférable à une absence de réponse. C'est une culture qui se développe, comme l'a montré la communication post-Fukushima.

G. Blavette, CLIN Paluel Penly, membre du CODER 76 • *Les CLI et les CSS¹² doivent solliciter les CADA pour obtenir des informations de base de la part des exploitants ou industriels. Quand élus et associatifs auront-ils accès rapidement à des informations sincères et complètes ?*

D. Agacinski • Si on n'a pas accès à l'information, on a tendance à mettre en doute le discours.

Y. Marignac, directeur de Wise Paris • *Le doute du citoyen ne vient-il pas des difficultés du politique à se saisir de l'expertise pluraliste pour décider ?*

D. Agacinski • Le critère d'une bonne expertise est la **pertinence**, non la vérité d'un discours scientifiquement validé par des pairs. L'expertise permet de prendre une décision sur la base d'éléments non identifiés auparavant, mais elle doit être ancrée sur la compréhension des contraintes des politiques.

E. Rivière • Les gens veulent qu'on leur dise « la vérité », mais la clé est la **sincérité** et le **relationnel**. **Les Conférences de Consensus où les experts sont en présence de citoyens se passent très bien. La clé de la confiance consiste à multiplier ces expériences de confiance réciproque.**

A. Rouzies, CLIn de Paluel Penly, UFC Que Choisir Rouen • *L'expérience de Lubrizol doit être partagée pour aller vers plus d'ouverture et de transparence. Un préfet doit rassurer, mais la sincérité suppose la capacité de l'acteur public à dépasser ce qui lui est imposé et à parler aux gens. Le discours « techno » est-il un obstacle à la confiance ?*

E. Rivière • C'est un problème si le discours techno n'est pas accessible, mais le niveau de compréhension progresse. Le problème vient de discours simples et malveillants, facilement captés par l'opinion.

J. Terracher, CLI de Civaux • *La clé de la confiance est la transparence. Comment avoir confiance quand nous recevons des documents caviardés par et que nous entendons encore défendre le professeur Pellerin ? Quand la transparence sera en place, la confiance reviendra.*

D. Agacinski • La transparence ne ramènera pas la confiance : elle institutionnalisera une défiance saine, qui favorise la qualité de décision et le dialogue. Avec la transparence, je peux exercer ma vigilance de citoyen. **Il faut valoriser la fonction d'interpellation plutôt que toujours promouvoir la confiance.**

E. Rivière • On a souvent à gérer une transparence tardive sur des sujets dont on n'est pas fiers. **La transparence est une clé de la confiance, mais elle manifeste une confiance en soi qui se cultive.**

¹² Commission de Suivi de Site.

Les CLIs face aux problématiques de sûreté

Cas à la centrale de Paluel, Jean-Louis CHAUVENSY, président de la CLI de Paluel-Penly

Le 31 mars 2016, au cours d'une opération de grand carénage, le troisième générateur de vapeur est tombé sur le plancher du réacteur et le platelage couvrant la piscine. La CLI a été avertie quelques heures après par l'ASN et par un mail de l'exploitant. Nous avons réuni une commission technique spéciale en invitant les médias pour que chacun pose des questions.

Vous sentiez-vous en capacité de comprendre ce qui se passait ? Aviez-vous besoin d'expertise ?

EDF nous a montré des photos et des films et donné des explications. **Il nous a manqué une visite avec des experts après le retrait du GV, pour se rendre mieux compte de la situation et voir si elle correspondait bien aux informations données par l'ASN et l'exploitant. L'expertise est importante pour mener ces vérifications.**

Quels conseils donneriez-vous aux autres CLI sur un tel sujet ?

Il est important d'organiser une réunion juste après l'incident pour avoir des infos à chaud. Par ailleurs, chaque plénière permet d'expliquer ce qui s'est passé, les évolutions et les positions de l'ASN. Avoir la meilleure information possible est important pour la compréhension de ce sujet.

Ce type d'événement augmente-t-il la confiance ou la défiance vis-à-vis de l'exploitant ?

Nous ne sommes ni plus confiants ni plus défiants qu'auparavant. Il faut comprendre ce que font l'exploitant, l'ASN et l'IRSN.

Questions – réponses

Pourquoi le générateur de vapeur s'est-il décroché ?

Régis Clément, directeur adjoint du parc nucléaire, EDF • Il s'agit de la rupture d'une pièce du palonnier, qui est fabriqué de façon spécifique, tenant compte de la taille du générateur et de l'espace disponible pour manœuvrer dans un bâtiment réacteur de 1 300 MW. La pièce de liaison qui supporte les élingues a rompu mécaniquement. **C'est un problème de conception.** Nous menons des analyses avec le groupement industriel mandaté sur cette opération.

Y a-t-il des responsabilités du côté de la sous-traitance ?

J.-L. Chauvency • Nous laissons le soin à l'ASN d'en juger.

Patrick Maupin, collègue associatif de la CLI du Blayais • *Ceci est révélateur de la souplesse du dispositif réglementaire : le contrôle peut s'affranchir largement des préconisations du contrôleur.*
Jacques Repussard, ancien directeur de l'IRSN, avait déclaré : « Lors de la conception des réacteurs, l'IRSN a souhaité que le scénario de la chute d'un GV soit explicitement pris en compte afin de démontrer que cela n'aurait pas de conséquences sur le bâtiment, mais EDF n'a pas donné suite, considérant qu'un tel scénario était impossible, les matériels de manutention étant justement conçus pour qu'un tel événement n'arrive jamais. »

R. Clément • Nous avons mené plusieurs dizaines d'opérations de remplacement de GV sur des réacteurs de 900 MW et des dizaines d'inspections ont été menées par l'ASN sur ces opérations. La chaîne de manutention a été transformée, en respectant les exigences réglementaires, pour cette première opération sur le réacteur 1 300 MW de Paluel. Malgré les précautions prises, la conception présentait une faiblesse et la pièce de palonnier a rompu. Suite à cet événement, nous avons stoppé les opérations planifiées en attendant le REX.

M. Repussard a exprimé une conviction et s'était positionné en l'état. Cela ne signifie pas que nous sommes « pétris de certitudes ». Nous essayons d'avoir la position la plus éclairée possible, en confrontant les calculs de dizaines d'ingénieurs chez et ses partenaires, au sein de l'IRSN et de l'ASN. L'avis tenait compte des données disponibles à l'époque : aujourd'hui, je pense qu'on dirait les choses autrement.

Enjeux et objectifs du groupe de travail « sûreté », Francis ADRIANSEN, CLI de Gravelines

Comme toutes les CLI, nous recevons les déclarations d'événement de l'exploitant mais nous ne sommes pas en mesure de les analyser, faute d'avoir le niveau d'expertise suffisant. Les organismes de sûreté disent que la sûreté progresse à partir d'indicateurs. Nous souhaitons nous faire notre propre opinion à partir des événements en développant notre niveau de connaissance, pour comprendre les rôles d'EDF et de l'ASN et approfondir l'analyse par des apports d'expertise. Nous démarrons modestement par l'analyse des événements de niveaux 1 et 2 intervenus depuis novembre 2018. Nous avons interrogé sur le processus de déclaration et d'analyse et les exigences pour l'exploitant et nous rencontrons l'ASN et l'IRSN pour poser d'autres questions. Nous ferons un retour d'expérience à la plénière de la CLI sur ces événements. Une formation d'une journée sur la sûreté et son fonctionnement a été testée et sera mise en place sous la houlette de l'ANCCLI. **Nous lançons un appel aux autres CLI pour identifier et mutualiser ce type d'action.**

Questions – réponses

Les membres de la CLI de Saclay n'ont pas reçu d'information sur les trois événements significatifs pour la sûreté déclarés en 2019 par CIS BIO. Les CLI devraient être informées de tous les événements sûreté qui se passent sur les INB. L'ANCCLI pourrait-elle organiser une journée entre CLI sur la connaissance des événements ?

F. Adriansen • Nous recevons et analysons ces informations: tous les événements sont intéressants.

J.-L.Chauvensy • L'exploitant nous informe systématiquement de ce qui se passe sur le site et nous communiquons ces informations à nos membres.

L'ASN adresse des lettres de suite à EDF : il faudrait rendre publics ses réponses et le suivi.

Julien Collet, DGA de l'ASN • Les documents établis par des tiers sont susceptibles de contenir des secrets protégés par la loi. L'ASN met en ligne les courriers et lettres de suite qu'elle publie. Au titre de la loi, les réponses sont accessibles sur demande auprès de l'exploitant ou de l'ASN.

L'ASN peut-elle agir en « gendarme » de la transparence lorsque l'exploitant ne remplit pas ses obligations de transmission d'information à la CLI ?

J. Collet • L'ASN incite les exploitants à faire preuve de la plus grande transparence.

C. Noiville, HCTISN • Le HCTISN a engagé une réflexion intitulée « transparence et secret » et le groupe de travail réfléchit actuellement à son mandat. L'enjeu est que le maximum d'informations possible soit fourni au public. Il s'agit de trouver un équilibre entre deux impératifs contradictoires : le droit du public à l'information et le droit des exploitants à la protection de certaines informations.

Comment a-t-on résolu ce type de question dans d'autres pays ?

C. Noiville, HCTISN • Savoir où placer le curseur n'est jamais simple. Deux évolutions récentes et légitimes doivent être prises en compte : la législation sur la protection des secrets d'affaire et les préoccupations de sécurité au regard du risque terroriste.

G. Reynaud, président du collectif Ma zone contrôlée, salarié de la sous-traitance • **80 % des activités étant sous-traitées sur l'ensemble du parc nucléaire, il est capital que nos installations soient conformes aux règles d'exploitation et que l'on respecte les hommes et femmes qui y travaillent. Une mise en concurrence des salariés et des entreprises s'organise actuellement et ce « dumping social » produit du nucléaire « low cost ». Nous devons prendre à bras-le-corps ces problèmes pour éviter d'avoir à en pâtir tous prochainement.**

F. Adriansen • J'ai travaillé 40 ans dans le nucléaire et je suis formateur : les intervenants dans le nucléaire ont un niveau élevé, qui répond à ce qui est attendu, le niveau de surveillance est élevé et les prestataires sont évalués. On progresse sur les événements liés aux compétences, malgré le renouvellement interne et chez les sous-traitants. Il reste des zones de fragilité : les donneurs d'ordres et les organismes de formation y travaillent.

J.-L.Chauvensy • Les prestataires sont soumis à des exigences de qualité, de sécurité et de sûreté et suivent un ensemble de formations et de recyclages.

ACTUALITE DES CLI : MISE EN ŒUVRE DU PPI

En 2019, le périmètre du Plan Particulier d'intervention est passé de 10 à 20 kilomètres autour des centrales, ce qui nécessite d'intégrer des communes, leurs habitants, leurs élus et au sein des CLI.

Le parrainage des élus du périmètre 10 à 20 km, Jean DUBOUIS, membre de la CLI de Saint Alban
Saint Alban est situé en Isère, à 50 km au sud de Lyon, le long du Rhône. Le changement de périmètre nous fait passer de 4 à 5 départements, plus la métropole de Lyon, de 5 à 7 EPCI, de 48 à 139 communes et de 80 000 à 335 000 habitants. Notre CLI passe de 76 à 127 membres. Dans le périmètre des 10 km, nous avons deux plateformes chimiques (Saint Clerc et Roussillon) : la plupart des communes ont donc un PCS¹³ prenant en compte les risques industriel et nucléaire. En revanche, beaucoup de communes dans les 10-20 km ne savent pas ce qu'est un PCS.

Nous avons débuté l'étape de sensibilisation : la centrale et la CLI ont mené deux visites d'EPCI, mais nous avons dû reporter les trois autres en raison des élections municipales. **La plupart des maires dans le périmètre des 10 km se sont portés volontaires pour présenter le PCS et la CLI aux autres maires, avec un nouveau tract de présentation.** La première réunion aura lieu le 2 décembre avec une vingtaine de maires et sera pilotée par la CLI et par un maire situé près de la centrale.

Ensuite, un programme de formation sera assuré par des organismes comme l'IRMa¹⁴ ou par des étudiants, pour aider à construire le PCS. Un budget de 20 000 € sera demandé à l'ASN.

L'intégration des nouveaux membres, Annick MERLE, présidente de la CLI de Creys Malville, vice-présidente du département de l'Isère.

Du Bugey à Marseille, nous rassemblons des centrales et des CLI de toutes catégories : leur rencontre est donc très riche d'enseignements concrets. En juin dernier, nous avons organisé une rencontre interCLI du Sud Est, qui a réuni 55 participants et 11 CLI à Grenoble sur deux jours. **Les thématiques identifiées portent principalement sur la communication : au-delà des élus, comment informer et mobiliser le public, comment utiliser d'autres moyens de communication comme les réseaux sociaux et comment intégrer les nouveaux membres des CLI ?**

À partir de ces rencontres biennales, un guide d'accueil commun aux 34 CLI est en cours de réalisation pour les élections municipales. **L'ANCCLI a validé la prise en charge de ce guide et celle d'un guide de bonnes pratiques en 2020.** Nous remercions les participants à l'interCLI Sud Est et nous invitons les CLI d'autres régions à faire la même chose.

Questions – Réponses

Quels sont les précédents en matière de rencontres interCLI ?

J.C Delalonde • En dehors de la vallée du Rhône à Marseille puis à Grenoble, des rencontres ont eu lieu dans le Val de Loire, qui concentre également des CLI sur une zone géographique limitée. Ailleurs, il est plus difficile de parler de « bassin de vie » : nous y pensons.

À quelle fréquence allez-vous organiser ces rencontres interCLI ?

Patricia Saez, Présidente de la CLI Cadarache-Iter • Après la rencontre de Marseille, celle de Grenoble a connu un très vif succès. Ces rencontres ont énormément apporté. Souhaitons que d'autres CLI poursuivent. Nous sommes prêts à renouveler l'expérience à Marseille.

Des interCLI pourraient-elles être organisées à l'échelle des territoires des divisions de l'ASN ?

¹³ Plan communal de sauvegarde.

¹⁴ Institut des Risques Majeurs, Grenoble.

Jean Paul Lacote, représentant associatif de la CLI de Fessenheim, vice-président de l'ANCCLI • Les bassins de vie sont importants en particulier près des frontières. Avec le nouveau décret, il faut intégrer les CLI étrangères, ce qui suppose un effort linguistique et économique.

J.C Delalonde • L'ANCCLI a constitué depuis 4 ans un groupe de travail réunissant les 6 CLI transfrontalières. En passant à 20 km, leurs PPI intègrent largement des zones situées à l'étranger, mais nous attendons de savoir qui seront les représentants étrangers dans chaque CLI.

Qu'en est-il de l'information des élèves en primaire et indirectement des familles ?

A. Merle • La centrale de Creys Malville mène beaucoup d'actions auprès des étudiants, des collégiens et des écoles. Elle diffuse beaucoup d'information vers ces publics.

J. Dubouis • Cela fait partie des sujets qui seront abordés avec les maires.

Au-delà du PPI, faites-vous des propositions aux exploitants d'INB sur l'information du public ?

A. Merle • Les ateliers n'ont pas fait émerger de propositions directes aux exploitants.

J. Dubouis • Les réunions avec les EPCI sont menées avec l'exploitant.

Ce guide d'intégration sera-t-il décliné pour d'autres CLI et d'autres régions ?

J.-C. Delalonde, ANCCLI • À travers la réalisation de ce guide d'intégration des nouveaux membres de CLI, l'ANCCLI souhaite mutualiser les initiatives par « bassin de vie » partageant les mêmes préoccupations sur la sûreté nucléaire. L'ANCCLI a décidé de consacrer la part complémentaire de son budget (112 000 €) à des dépenses collectives aux CLI. **Le Guide d'intégration sortira début 2020 et sera généralisé aux 34 CLI.**

La campagne de distribution d'iode, Rémi LAFFIN, Mission nationale d'appui à la gestion du risque nucléaire du Ministère de l'Intérieur

Concernant les PPI, à ce jour 17 ont été signés et 19 PPI seront signés en 2019. Une instruction sera diffusée aux préfets dans les prochaines semaines pour leur permettre de faire évoluer ces PPI.

Une campagne d'information et de distribution des comprimés d'iode a été menée cette année¹⁵ en complément à la campagne de 2016, dans l'anneau 10-20 km sur plus de 1 000 communes, soit environ 2 millions de riverains, 200 000 ERP¹⁶, 2 000 établissements scolaires et 650 pharmacies. La réglementation actuelle ne permet pas d'utiliser les bases de données publiques : malgré le traitement demandé au prestataire, la location de bases de données a conduit à des doublons et des triplés. Le taux de couverture des courriers est de 70 % : 30 % de particuliers et d'ERP n'ont pas reçu de courrier. Ils peuvent retirer des comprimés d'iode en pharmacie avec un justificatif de domicile. Pour des raisons de fichiers et de contrats, seules les pharmacies de l'anneau 10-20 km participent à cette campagne complémentaire.

Comme l'a souvent évoqué le comité de pilotage, des évolutions réglementaires sont nécessaires.

En fonction des moyens de chaque commune, les initiatives locales sont efficaces pour diffuser l'information. Le COPIL a pour fonction d'informer les CLI et de les appuyer dans leurs actions. Il remercie les CLI, intermédiaires de confiance sur le territoire, de positiver cette action et d'informer les territoires.

Questions – Réponses

La distribution de comprimés s'accompagne-t-elle d'informations sur la gestion de crise et le post-accidentel ?

R.Laffin • Il s'agit d'une campagne complémentaire d'information et de distribution de comprimés d'iode, notamment pour informer les personnes situées dans la zone 10-20 km de la centrale nucléaire et des gestes à connaître. Toutes les réunions permettent d'informer les riverains.

¹⁵ Cette campagne est pilotée par les Ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation Nationale, avec l'appui de l'ASN, de l'IRSN, de l'Ordre national des médecins, de l'Ordre national des pharmaciens, d' et de l'ANCCLI.

¹⁶ Établissements recevant du public.

Les mairies ont bien joué leur rôle par le passé, mais les pharmacies jouent moins bien leur rôle et certains pharmaciens s'opposent à la distribution des comprimés d'iode.

R.Laffin • Les campagnes de 2016 et de 2019 reposent de la même façon sur les pharmaciens. Au travers des syndicats de pharmaciens, un contrat de distribution a été passé par l'exploitant avec 646 pharmacies situées dans la zone 10-20 km 100 % des pharmacies se sont connectées au site et ont joué le jeu. Les mairies doivent relayer l'information sur le retrait des comprimés auprès du public et des chefs d'établissement, mais n'ont pas de rôle spécifique concernant les médicaments.

On nous dit qu'il n'y a pas de durée de péremption, pourquoi redistribue-t-on des comprimés et que deviennent ceux qui ont été distribués auparavant ?

R.Laffin • Les comprimés distribués lors de la première campagne avaient une durée de péremption de 5 ans. Cette durée étant passée à 7 ans, une campagne globale devrait être organisée dans 4 ans sur la zone 0-20 km. Nous engageons le public à rapporter en pharmacie les comprimés distribués en 2016 de façon à ce qu'ils soient recyclés.

Les fichiers commerciaux utilisés posent des problèmes : en Seine Maritime, beaucoup de personnes n'ont pas reçu le courrier leur permettant de retirer les comprimés d'iode.

Les personnes situées hors PPI pourraient-elles bénéficier d'un tarif préférentiel ?

Florion Guillaud, CLIn du Blayais • *La campagne de 2016 avait des résultats déplorables et nous avons recommandé de faire participer les maires : nous n'avons pas été entendus. Il s'agit d'une mesure d'ordre public, qu'il faudrait traiter comme telle. Pourquoi ne pas utiliser les fichiers de la sécurité sociale et d'EDF qui sont parfaitement à jour ?*

R.Laffin • Il faut rappeler que beaucoup d'autres pays, notamment en Europe, se limitent à informer qu'autour de telle zone on peut aller retirer des comprimés d'iode. Nous avons voulu faire beaucoup plus et nous avons rencontré des difficultés. **Il faut faire avancer la réglementation.**

Quel est le taux actuel de distribution et quel est l'objectif ?

R.Laffin • Le taux varie s'il est calculé par rapport au nombre de courriers envoyés ou au nombre de foyers. Environ 150 000 boîtes de comprimés ont été distribuées sur 2 millions visés. Le nombre de retraits est le même sur une zone beaucoup plus large qu'à deux mois du lancement de la campagne 2016. Cette trajectoire est plutôt satisfaisante, mais la croissance des retraits ne devrait pas se poursuivre.

J.-C. Delalonde • **L'ANCCLI et les CLI expriment depuis plus de 20 ans la même préoccupation : il faut toucher toute la population concernée – aujourd'hui à 20 km - par ce problème de santé publique.**

Dans l'immédiat, ce dispositif coûteux doit être positif en faisant appel à toutes les municipalités concernées. Pour la suite, sans une remise à plat avec les Ministères, notamment le Ministère de la santé, afin de s'appuyer sur les territoires, l'ANCCLI ne s'associera plus aux prochaines campagnes.

TABLE RONDE : QUELLE ASSOCIATION DES CLIS DANS LA PREPARATION A LA GESTION DE CRISE ?

Jean LEGALLET, chef du service interministériel de défense et de protection civile de la Manche

Le département de la Manche compte différentes activités nucléaires et déploie beaucoup d'activités de préparation à la gestion de crise. Le rôle du préfet est de s'assurer que les nombreux acteurs concernés se connaissent : les opérateurs, les élus, les intercommunalités, les services de l'état et les partenaires du nucléaire, en particulier la division de l'ASN à Caen et l'IRSN. Ces contacts permettent de savoir où chercher l'information et l'expertise en cas de besoin, y compris au sein des CLI.

Les exercices PPI font intervenir tous les acteurs que le préfet mobilise pour la gestion de crise pour savoir quoi faire quand il se passe quelque chose. À partir de scénarios d'accidents, il s'agit d'identifier les réflexes permettant de revenir le plus vite possible à une situation normale et d'aborder la situation post-crise. Notre PPI a été refait en janvier 2019 en partenariat avec les acteurs évoqués.

Quel rôle jouent les CLI dans le PPI ?

J. Legallet • Nous avons besoin des CLI pour informer à la population avant et pendant la crise. Nous sommes les premiers à faire face au manque d'intérêt pour l'information sur tous les risques, nucléaire, industriel, naturel... Tout le monde est d'accord « sur le papier » pour faire un exercice d'évacuation de la population. En réunion préparatoire et lors de l'exercice, la plupart souhaitent continuer à gérer leurs activités quotidiennes sans changer leurs habitudes. Nous avons besoin des CLI pour cela.

Certains partenaires participent-ils plus volontiers à ces exercices ?

J. Legallet • Nous avons de réelles avancées sur la mobilisation des jeunes. La réalisation de 100 % des PPMS¹⁷ dans les écoles du 1^{er} et 2^e degré permet d'acculturer aux risques. Selon la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, chaque acteur est responsable en premier lieu de sa sécurité. Nous comptons sur chaque acteur. Avec les maires et les CLIs, il faut « répéter » cette information sur les risques.

La CLI, observateur au centre de crise, Florion GUILLAUD, CLIn du Blayais

Les administrations centrales, l'ASN et EDF ont compris désormais qu'il faut intéresser le public au nucléaire. En Gironde, bien avant les années 2010's, les services préfectoraux nous ont accueillis au PCO¹⁸ à la Sous-Préfecture et au COD¹⁹ à la Préfecture. La CLIn du Blayais est membre du COD et le président de la CLIn est observateur à la Commission Information. Il est aussi observateur et conseiller à la Commission de préparation à la phase post-accident. La CLIn existe, elle peut apporter des connaissances et être un relais de communication. Ce sont des avancées importantes.

Cette officialisation vous donne-t-elle plus de poids ? Vous permet-elle de mieux informer ?

Cela nous permet de savoir comment les choses se passent, de constater l'implication ou l'absence de certains services. Nous avons une vue « à froid » du traitement de la crise. Les élus de terrain seront les premiers à être « au front ». La CLI sert un peu d'intermédiaire à ce niveau.

Questions – Réponses

Certaines CLIs déclarent qu'elles ne peuvent pas participer aux exercices de crise : « la transparence est encore devant nous », « nous n'avons pas notre mot à dire et nous n'avons pas de feed-back ».

M. Albugues • Pour être intégrée à l'exercice, la CLI doit être proactive et bâtir des relations de confiance avec le préfet, les agents de préfecture et les agents du CNPE. La CLI de Golfech a été associée à 16 réunions de préparation et 5 groupes de travail.

¹⁷ Plan particulier de mise en sûreté

¹⁸ Poste de commandement opérationnel

¹⁹ Comité opérationnel départemental

Que dit la loi en matière de gestion de crise ? « Les PPI ne prévoient pas de rôle pour les CLIs : les préfets sont maîtres de la communication, il faut le dire clairement ».

R. Clément • La protection des populations et la décision vis-à-vis de l'externe relèvent du domaine régalién. Ce n'est pas l'exploitant qui décide de la participation des CLI au centre de crise.

R. Legallet • La participation des CLIs n'est pas écrite « noir sur blanc », mais nous avons besoin de vous pour toucher la population, communiquer sur l'événement, diffuser nos messages et participer aux actions de protection de la population. Tous les acteurs doivent se « retrousser les manches ».

F. Giannoccaro • Pour positionner la CLI comme relais d'information 24 heures sur 24, il faudrait un poste d'astreinte mobilisant 3 ou 4 personnes. Il s'agit plutôt de concourir à planifier l'opération.

Quel est l'interlocuteur lorsqu'une CLI souhaite être plus impliquée dans ces exercices ?

J. Legallet • Il faut avoir de bonnes relations avec tous les acteurs et aller « frapper à leur porte » pour montrer qu'on peut apporter quelque chose. Nous invitons les CLI aux exercices. Il est important de venir à deux, car le PC de crise ne peut accueillir beaucoup de monde. Les CLIs ne figurent pas sur la liste type et le préfet ne peut pas imposer à l'opérateur la présence des CLIs aux exercices.

Patrick Royannez, CLIGEET de la Drôme • Nous avons été largement proactifs. Le département s'est battu auprès de la préfecture pour que nous soyons présents comme observateurs. Nous étions sur place à 6 heures du matin et on nous a fait « poireauter » plus de 3 heures dans une salle, pour nous dire ensuite « c'est dommage, l'événement est fini mais on va vous montrer... ». On a demandé à visiter, dans la cellule de crise ce qui était en relation avec le PPI extérieur, la préfecture ou la communication, mais on nous a demandé de ne pas les « déranger ». La CLI n'est pas reconnue au niveau préfectoral. Cela doit arranger ORANO, mais il n'est pas responsable dans cette affaire.

REX de l'exercice de mars 2018, Mathieu ALBUGUES, président de la CLI de Golfech MA

Nous avons eu deux exercices sur table. Le 27 mars 2018, l'exercice portait sur l'analyse des processus de décision entre acteurs locaux et nationaux. Le scénario conçu par – une fuite radioactive de courte durée nécessitant une évacuation sur 5 km de la population - a été distillé au cours de la journée. Tous les acteurs étaient présents au COD et la CLI avait 9 observateurs. Le 28 mars, l'exercice était dédié à tester les actions de protection des populations, dans le cadre du post-accidentel.

Que peut faire un observateur ?

Nous avons écouté et regardé. À certains moments, nous avons pu discuter avec le Préfet, le colonel des sapeurs-pompiers et le colonel de gendarmerie. Nous avons pleinement joué notre rôle en étant associés aux réunions restreintes et aux audio conférences avec le CNPE. Golfech étant situé à la frontière de trois départements, nous étions présents aux COD du Tarn et Garonne, du Gers et du Lot et Garonne ainsi qu'au CNPE. Dans notre retour d'expérience, certains points étaient positifs, mais nous avons dénoncé l'absence de météo France et d'indications sur la météo réelle. Le scénario impliquait un échappement de fumées radioactives et il fallait connaître leur direction pour évacuer les populations. Nous avons aussi évoqué la prise en charge des populations fragiles ou à risque et de l'Institut Médico-Éducatif sur le territoire.

Comment a-t-on défini qu'il s'agissait d'une fuite de courte durée sur 5 km et qu'il fallait évacuer ?

J. Legallet • Le scénario n'est pas fait par l'opérateur seul, mais toujours avec un appui technique.

R. Clément • Pour tester la mise en sécurité des populations et la prise de décision, il faut des scénarios de dégradation rapide de la situation, amenant à des rejets importants, qui nécessitent de tester la chaîne de décision. Pour tester l'organisation des appuis techniques, les scénarios cumulent progressivement les problèmes. Ces scénarios sont approuvés par l'ASN et l'IRSN et ne sont pas connus par ceux qui les jouent. Au sein d'EDF, moins de 5 personnes sont au courant et les équipes concernées n'ont pas les éléments. Les scénaristes ajustent le scénario à leurs réactions pour que la simulation permette de tester ce que l'on recherche.

Thierry Jolivet, CLI de Dampierre • En France, il n’y a rien en matière de protection civile contre le risque radiologique comme cela existe pour le risque sismique. Les constructions autour des sites nucléaires ne sont pas conçues pour la protection des habitants : quand on se réunit dans une salle, elle n’est pas protégée des radiations. Il faudrait protéger les hôpitaux proches des centrales.

Hermine DURAND, chef de division ASN à Bordeaux

Nous travaillons avec les CLIs de Golfech, du Blayais et de Civaux, qui ont très activement participé aux exercices de crise en 2016 et 2018 : la CLI de Golfech s’est impliquée en 2018 dans les groupes préalables animés par la préfecture, puis a participé à la première journée sur la sûreté nucléaire et à la seconde sur la sécurité et le post-accidentel. Il est important que les CLIs soient dans les centres de crise. En dehors des temps morts qui peuvent être mis à profit pour échanger, elles observent sans interférer dans le déroulement de l’exercice.

Que fait-on de cette information ? Quel partage avec le plus grand nombre sur le déroulé d’un exercice de crise ?

Les CLIs font un retour d’expérience qui est publié sur leur site. Pour que leur accompagnement de la préparation à la gestion de crise soit plus performant, les moyens de diffusion pourraient être diversifiés : les CLIs pourraient investir les réseaux sociaux et mettre en place des réunions publiques sur la gestion de crise.

Les CLIs sont des alliés incontournables des services de l’état et de l’ASN : ce sont des « plateformes » de partage de l’information, qui « concatènent » les informations de l’ASN, d’EDF, de l’IRSN et produisent leurs propres supports, revues, etc. Le citoyen peut avoir une information plurielle et se forger son avis. Les CLIs ont aussi une relation directe avec les maires et les élus du territoire.

F. Guillaud • Les exercices de crise auxquels j’ai participé étaient entièrement ouverts aux CLIs, y compris les cellules de travail. Néanmoins, pour communiquer, il faut en avoir les moyens.

Régis CLÉMENT, directeur adjoint de la division Production nucléaire d’EDF

EDF est-il toujours favorable à ce que les CLIs soient associées aux exercices de crise ?

EDF y est totalement favorable. Chaque directeur de CNPE est libre de sa décision, mais aucun directeur de centrale ne refuse a priori d’associer les CLIs. Pour gérer une crise, le cœur du sujet est l’information et sa vitesse de circulation. Il faut communiquer un diagnostic sur ce qui se passe et un pronostic sur ce qui va se passer. Toutes les 60 ou 90 minutes, les équipes d’EDF, de l’ASN, de l’IRSN, confrontent le diagnostic et le pronostic : à partir de ces données, chacun joue son rôle. L’exploitant s’occupe de mettre en sûreté le réacteur et limiter les conséquences. Il doit donner des informations fiables aux pouvoirs publics de façon à anticiper les actions de mise à l’abri des populations. Le président d’une CLI reçoit la mise à jour de ces données du porte-parole ou de l’échelon de communication de la centrale.

La population va chercher de l’information par tous les canaux possibles. 1 800 personnes accèdent chaque jour à une centrale nucléaire 4 tranches. S’il se passe quelque chose, cela se sait dans l’heure via les agents, par téléphone ou sur les réseaux sociaux. Les CLIs ont un rôle fondamental d’information et pour développer la compréhension de la gestion de crise. Les observations directes sont très importantes. Il est naturel de demander pourquoi telle décision a été prise à tel moment, qui en était informé. Face à un événement, le public voit des images à la télévision, il faut expliquer. Avec Lubrizol, on voit qu’il est très compliqué de le faire en temps réel si on n’y est pas préparé.

H. Durand • La communication est le nerf de la guerre en cas de crise nucléaire : la cellule communication créée dans les centres de crise avec la préfecture, l’appui de l’ASN, les représentants de l’exploitant et l’IRSN, définit les éléments de langage représentatifs de la situation. Dans le respect de leur libre arbitre et avec le recul dont elles disposent, les CLIs, qui ont vu la complexité de

l'exercice, peuvent donner confiance dans le communiqué de presse de la préfecture ou de l'ASN. C'est essentiel pour éviter des comportements non-attendus de la population.

François GIANNOCCARO, directeur de l'Institut des Risques Majeurs (Irma)

Créée sous l'impulsion du Conseil général de l'Isère en 1988, l'Irma est une association qui est membre des CLIs de l'Isère. Avant que les PCS ne soient réglementaires, nous avons interpellé sur l'importance des élus en cas de crise nucléaire. Nous avons ensuite inventé une boîte à outils pour accompagner la prise de conscience, la mobilisation et la montée en compétences.

La réponse à une crise est verticale et horizontale : les maires – et bientôt les intercommunalités - devront agir en soutien au dispositif préfectoral. Le ministère de l'Intérieur nous a chargés de rédiger le référentiel national du PCS, qui a été diffusé aux 12 000 communes concernées. En 2008, nous avons rédigé le guide « s'entraîner pour être prêt ». L'enjeu actuel est d'imaginer des plans d'intervention gradués pour répondre à une crise nucléaire. Les maires doivent s'entourer d'un collectif d'aide à la prise de décision et avoir une feuille de route pour se saisir de la situation en interservices. L'Irma réunit des collectivités locales, des associations départementales, des maires, l'ASN et d'autres opérateurs pour inventer des parcours formateurs territorialisés. Nous avons créé une cellule mobile d'appui aux exercices pour créer les premiers réflexes. **Nous avons impulsé une dynamique, charge à d'autres acteurs, comme l'ANCCLI et les CLIs, d'imaginer des mesures d'accompagnement en fonction des permanents et des moyens dont ils disposent.**

Questions – Réponses

Gilles Compagnat, vice-président de la CLI de Golfech et membre du HCTISN • La Loi « Notre » donne de plus en plus de compétences aux intercommunalités, mais elles n'apparaissent pas dans la gestion de crise. Il faut des plans intercommunaux de sauvegarde à l'échelle du territoire.

F. Giannoccaro • L'Irma interpelle au plus haut niveau pour que les intercommunalités interviennent en soutien au pouvoir de police qui relève du préfet ou des maires. Une inspection générale de l'administration est en cours et certaines intercommunalités en métropole se positionnent.

Gilles Compagnat • Le PPI 2019 précise que les maires sont responsables de la sécurité des écoles et donneraient l'ordre d'évacuation, mais il mentionne encore le confinement alors qu'on parle désormais de mise à l'abri. L'Éducation Nationale et les pouvoirs publics doivent revoir ces questions.

Jean Claude Autret, CLIs du Cotentin • Quand s'occupe-t-on des personnes concernées ? On a vu la gestion de l'incendie de Lubrizol, qui pourtant se voyait, sentait mauvais, grattait la gorge, etc.

R. Clément • J'ai vécu au moins deux crises en tant que directeur de la centrale de Chinon, dans lesquelles la CLI était impliquée. Dans l'heure qui a suivi, les membres de la CLI étaient sur le site et la première préoccupation était l'information aux personnes. Une gestion de crise est une affaire humaine : la première préoccupation des 80 à 100 personnes en charge sur un site est de penser aux milliers d'autres, dont leurs propres familles qui habitent à côté. C'est leur mission d'intérêt général et de service public. Il y a un REX à tirer de Lubrizol et nous avons rencontré les équipes pour comprendre comment elles ont géré les choses. **Il faut faire preuve d'humilité, tirer les leçons, s'entraîner et il est fondamental que les CLI observent ce qui se passe.** Au nom d'EDF, je suis farouchement favorable à leur implication dans les exercices.

M. Albugues • En parallèle de l'exercice mené à Golfech, les observateurs de la CLI ont pu se rendre compte des dispositions que l'on pouvait mettre en place pour protéger les populations s'il devait y avoir un accident : un atelier de mesure avec l'IRSN et les pompiers, un exercice de mise à l'abri des élèves, une simulation de prise en charge massive de personnes contaminées à l'hôpital, une réunion sur les productions agricoles avec la Chambre d'Agriculture en cas de contamination du territoire.

H. Durand • L'ARS, l'ASN, les observateurs de la CLI et la préfecture ont réfléchi à l'implantation d'un centre d'accueil et d'information du public avec des appareils de mesure de contamination. Ils ont débattu de l'intérêt d'une plateforme d'information alimentée par l'État, la CLI et les autres acteurs de la crise.

Alain Lavedrine, CLI de Roman • *Lors de l'incendie de Lubrizol, l'information a été transmise par des techniciens et le préfet sur la base d'une expertise. Ne faut-il pas travailler sur la fiabilité des expertises ?*

F. Giannoccaro • La circulaire de février 2019 sur la gestion post-accidentelle et le risque industriel évoque l'expertise interdisciplinaire. Il faut susciter son appropriation.

H. Durand • En cas de crise nucléaire, un centre de crise de l'ASN est ouvert à Montrouge pour les inspecteurs de l'ASN et l'IRSN. Nous accueillons des observateurs et nous pourrions en discuter avec les CLI. Il est important qu'elles observent au niveau territorial et pourquoi pas au niveau national.

TABLE RONDE : QUELLE VIGILANCE CITOYENNE SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES ?

Geert BIERMANS, chef du service « Surveillance du territoire et rayonnement naturel » de l'AFCN, autorité de sûreté nucléaire belge

En Belgique, nous avons 4 sites nucléaires : 2 sites en Flandres et en Wallonie - avec 7 réacteurs - et 2 sites de recherche et de production d'isotopes. Le niveau d'inquiétude est plus fort au nord qu'au sud, mais nous avons assez peu de défiance. Nous n'avons pas le système des CLI, mais la plupart des dimensions évoquées sont présentes de façon plus informelle. Chaque site s'organise en fonction des spécificités de son environnement. Nous menons une surveillance en temps réel et par échantillonnage. Les données sont mises à disposition de la recherche, nous les publions et nous communiquons via des rapports scientifiques ou ciblés vers la population. Nous sommes interpellés par des personnes qui ont fait des mesures et nous recherchons également les raisons des écarts. La Belgique étant un petit pays, les craintes sur l'environnement dépassent très vite les frontières : les questions viennent plus des Pays Bas ou de l'Allemagne que de la population belge.

Comment fonctionnent les comités locaux ? Sont-ils financés par les sites ?

Cela fonctionne assez bien, mais c'est plus informel. Les sites créent souvent un comité local et invitent les élus et la population. L'agenda porte sur les craintes, les nuisances sonores, la planification d'urgence. Un stockage géologique est envisagé et les communes qui seraient en mesure de l'accueillir reçoivent des fonds de l'état, notamment pour organiser la concertation et aller à la rencontre du public. Sur le premier site démantelé en Europe dans les années soixante, l'exploitant et le comité local ont organisé un concert dans le bâtiment de l'ancien réacteur et un repas moules frites pour rassembler le public et créer une rencontre avec l'exploitant.

Guillaume ROUGIER, chargé d'études à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO)

L'ACRO a été créée en 1986 à la suite de Tchernobyl et elle s'est très vite dotée d'un laboratoire d'analyses pour mesurer la radioactivité dans l'environnement et produire de l'information citoyenne et indépendante. Depuis plusieurs années, l'Observatoire Citoyen de Radioactivité dans l'Environnement permet de suivre la dispersion des radioéléments des installations normandes. Les préleveurs locaux connaissent bien le terrain et apportent des questionnements différents des surveillances réglementaires et de l'IRSN.

Vous avez analysé en juin 2019 un prélèvement réalisé en janvier 2019 en Loire au niveau de Saumur, par des membres de Sortir du Nucléaire que vous aviez formé.

G. Rougier • Nous avons mesuré une concentration très anormale en tritium - 310 Bq/l - alors qu'on se situe actuellement autour de 50 Bq/l et que le seuil d'alerte de l'OMS est 100 Bq/l dans l'eau potable. Nous avons communiqué sur ces analyses, ce qui a provoqué un retentissement médiatique.

Cela nous a conduits à nous interroger sur les enjeux sanitaires de cette mesure environnementale, car beaucoup de communes s'alimentent dans la Loire. Nous avons sorti une publication sur la concentration en tritium des eaux potables.

Une inspection a été menée à Chinon dans les 15 jours suivants. Nous n'avons pas la même démarche ni les mêmes moyens et conditions de prélèvement que l'IRSN, mais nous suivons la concentration en tritium à Saumur depuis plus d'un an et demi : **c'est la première valeur qui sort des mesures habituelles de l'ACRO, de l'exploitant et de l'IRSN. Il est important de savoir pourquoi on observe des résultats aussi différents. Des moyens ont été mis en place pour le comprendre.**

Questions – Réponses

CLI de Civaux • *Pourquoi ne fait-on pas d'études d'impact de l'eau tritiée sur l'eau potable du robinet ? Au Canada, le seuil a été réduit à 20 Bq/l.*

G. Rougier • La nocivité du tritium, même à faible dose, est en effet discutée. Avec des concentrations de 50 Bq/l à Saumur, on s'interroge sur la dangerosité de cette ingestion quotidienne.

CLI de Chinon • *L'IRSN et l'ACRO annoncent de très faibles valeurs de tritium. Quelle est l'incertitude de mesure ?*

G. Rougier • Ce n'est pas le cas. On se situe 5 fois au-dessus de ce qui est mesuré habituellement et les incertitudes de l'ACRO et de l'IRSN ne peuvent pas se croiser sur ce type de mesure.

Christian Desgranges, CLI de Saint-Laurent B • *Sur 86 mesures réalisées à Saumur, une seule était erronée. Par le passé, cette mesure aurait été extraite et considérée non valide. Quel est le système d'habilitation de l'ACRO des préleveurs ?*

G. Rougier • L'agrément de l'ASN porte plus sur l'analyse que sur le prélèvement, mais, tous les ans, nous faisons « une piqûre de rappel » sur les modalités de prélèvement de nos préleveurs.

C. Quintin • L'agrément de l'ASN s'appuie sur la norme 17025 et le prélèvement fait partie de la mesure. Nous en parlerons lors de l'inspection dans le cadre de l'agrément, mais on ne peut pas écarter cette valeur que rien ne permet d'expliquer.

G. Rougier • Nous ne disposons pas des moyens de mettre en place des collecteurs et d'utiliser un flaconnage verre réfrigéré, mais l'écart qui serait lié au prélèvement et au conditionnement ne change pas les questions posées par cette valeur.

Quel est le classement INES pour cet incident de pollution hors norme ?

C. Quintin • La valeur trouvée est anormale, mais c'est un événement scientifique ou technique. **Aucune anomalie de gestion n'a été trouvée sur les CNPE et nous n'avons aucune raison de le classer selon le classement INES.** Dans l'environnement, si on trouve 100 Bq/l pour l'eau potable, on doit chercher d'où cela vient. Sans en être sûrs, on pense que cela vient des CNPE.

Et si les mesures de l'ACRO étaient erronées ?

G. Rougier • Notre laboratoire est agréé par l'ASN et nous lui avons apporté des compléments d'informations. L'ASN et l'IRSN nous ont assurés de leur soutien sur la fiabilité de nos mesures.

Combien de laboratoires indépendants font ce type d'analyses en France ?

G. Rougier • L'ACRO et la CRIRAD et ils sont agréés par l'ASN.

De la salle • En Tarn et Garonne, un laboratoire indépendant de mesure de la radioactivité est un service du conseil départemental. Il travaille étroitement avec la CLI de Golfech. Il participe aussi aux exercices PPI et communique les informations de surveillance de l'environnement à la CLI, à la préfecture et au COD.

Que l'ACRO retient-elle de cette expérience en termes de vigilance citoyenne ? Son approche est-elle complémentaire de l'approche réglementaire ?

G. Rougier • **En changeant de technique de prélèvement, on fait évoluer la réflexion sur les façons de prélever et de diluer et cela fait avancer la surveillance.**

On peut répondre sur la contamination de l'eau potable ou des denrées alimentaires et faire des points plus précis sur le transfert des radionucléides dans l'environnement.

La population a-t-elle posé des questions sur l'impact ? Quelles réponses ont été données ?

G. Rougier • **Les questions d'impact concernent principalement les eaux de consommation. On peut s'interroger sur les périodes de pompage des eaux destinées à la consommation par rapport aux rejets des installations nucléaires. Nous voulions aussi montrer la forte corrélation entre notre eau potable et le bon fonctionnement des centrales nucléaires au-delà des zones PPI de 20 km.**

Porter un regard critique sur le suivi des plans ORSEC eau potable prévus pour 2020 pourrait intéresser les CLIs.

Prélèvements et rejets en Loire, Fabrice BOIGARD, président de la CLI de Chinon, maire adjoint de Saint-Cyr-sur-Loire et vice-président du conseil départemental en charge de l'environnement.

Nous avons appris cette concentration de Tritium le 4 juillet, lors de la réunion InterCLI à Meng-sur-Loire, qui réunissait les CLI de Belleville, Chinon, Dampierre et Saint Laurent des Eaux. L'événement a eu de larges échos dans la presse. L'enquête est en cours et un suivi sera opéré par l'IRSN. Nous aurions aimé être informés pour nous saisir de cette problématique et examiner les remous et les courants de la Loire, qui évoluent avec les bancs de sable et les saisons.

L'interCLI doit associer la CLI de Civaux, car nous partageons le bassin de la Vienne et de la Loire qui se rejoignent après Chinon.

Quel est le rôle de la CLI dans une telle situation ?

F. Boigard • Nous avons consulté l'ASN et l'IRSN et le CNPE de Chinon et nous avons informé le public à travers des réunions publiques. Nous réagissons en fonction des prochains relevés et de leur comparaison avec les analyses de l'ACRO, de l'ASN et de l'IRSN.

L'ASN et l'IRSN ont-ils pris en compte les calendriers de rejets et de purge des réservoirs K et T des centrales ? L'exploitant ne pourrait-il pas avoir une meilleure stratégie pour réduire ces impacts sur l'environnement ?

C. Quintin • Sur la Loire, un dispositif de coordination des rejets est prévu en fonction des débits et on réglemente le seuil réel en aval. **Néanmoins, ce n'est pas coordonné avec Civaux et cet événement conduit à se poser des questions sur la coordination Loire Vienne.**

CLI de Paluel Penly • **Nous devons trouver les meilleures solutions pour protéger notre eau potable. Dans la Manche, la CLI de Gravelines collabore avec l'ACRO et la CLI de Paluel Penly travaille avec le laboratoire vétérinaire départemental. Quel est le budget de la CLI de Chinon, combien de prélèvements réalise-t-elle chaque année et quelle est sa stratégie de suivi du tritium en Loire ?**

F. Boigard • Sur la protection de l'environnement et de nos concitoyens, nous avons les mêmes préoccupations. La CLI ne diligente pas de prélèvements en Loire pour contrôler ce qui est mesuré par l'opérateur. Nous avons un budget de 8 500 euros et il faudrait avoir plus de moyens.

G. Rougier • La surveillance citoyenne ne consiste pas à surveiller les prélèvements faits par l'IRSN ou par EDF. C'est une approche complémentaire. Nous prélevons différemment et à d'autres endroits. Il ne s'agit pas de remettre en question les mesures institutionnelles.

Marc GLEIZES, chef du service Intervention radiologique et surveillance de l'environnement de l'IRSN

Par rapport aux résultats de l'ACRO, l'IRSN a trouvé des écarts de facteur 5- avec ceux d'EDF sur un hydro-collecteur placé en aval de la centrale de Chinon.²⁰ À Saumur arrivent les rejets des quatre centrales de la Loire et ceux de Civaux sur la Vienne. Nous avons modélisé les résultats de concentration sur le mois de janvier et nous avons trouvé des concentrations de 60 à 80 Bq/l, très éloignées des 310 Bq/l. Nous avons publié une note d'information à ce sujet sur le site de l'IRSN.

La cause la plus plausible est l'hétérogénéité du milieu : les rejets n'ont pas le temps de s'homogénéiser sur la largeur du fleuve, alors que les modèles de dispersion prennent pour hypothèse un milieu homogène. **Début 2020, nous lançons avec l'ASN une étude complémentaire avec une campagne de prélèvement à haute fréquence. Nous avons proposé à l'ACRO et au réseau des préleveurs citoyens de s'y associer. Les résultats seront partagés. Nous allons faire des points très réguliers pour voir l'évolution et optimiser les prélèvements en fonction des rejets de Chinon.**

G. Rougier • Le Conseil d'administration de l'ACRO n'a pas encore discuté de cette participation.

M. Gleizes • En partenariat avec l'IFFO-RME, le FabLab de Sorbonne Université et Planète Sciences, l'IRSN a développé le Projet Open radiation. C'est un projet pédagogique, composé d'un capteur et

²⁰ Données disponibles sur le site du réseau d'Observation de la Radioactivité de l'Environnement.

d'un compteur de débit de dose gamma ambiant couplé à une application. Il coûte 180 €. Chaque mesure de radioactivité est automatiquement publiée sur le site openradiation.org ce qui permet au public de s'approprier la mesure, de se familiariser avec les résultats et de les consulter, en complément des mesures du RNM, publiées sur le site de l'IRSN.

G. Rougier • L'ACRO publie sur ce site et fait partie du comité de pilotage du RNM.

Questions – Réponses

Êtes-vous favorable à ce que tout le monde mesure la radioactivité et partage ces mesures ?

M. Gleizes • L'IRSN a une mission de surveillance de la radioactivité dans l'environnement, qui est complémentaire aux exigences réglementaires vis-à-vis des exploitants. Ces mesures citoyennes permettent de mieux appréhender la radioactivité, elles complètent les mesures de l'IRSN et elles peuvent nous alerter. **L'IRSN a une démarche proactive d'ouverture à la société et nous faisons la promotion de ce dispositif. Une journée des utilisateurs a lieu le 13 janvier à Paris. Si certains sont intéressés par des études ponctuelles, l'IRSN prête des détecteurs.**

Le Réseau national de Mesure de la radioactivité dans l'environnement mesure-radioactivite.fr rassemble les acteurs agréés par l'ASN qui mettent à la disposition du public des mesures de radioactivité dans l'environnement : les exploitants, les laboratoires associatifs, l'IRSN, les laboratoires universitaires.

Est-il utile d'avoir des outils de ce type à disposition en cas de crise ?

M. Gleize • En cas de crise, différents outils existent pour évaluer les conséquences d'un rejet sur l'environnement et les populations : les modélisations, les mesures que mettent œuvre les pompiers, l'IRSN, l'exploitant à proximité. **Si des réseaux peuvent compléter le diagnostic par modélisation, cela renforcera l'expertise sur le résultat du rejet.**

Open radiation est un très bel outil d'acculturation et de formation pédagogique. Nous sommes pleinement dans une démarche participative.

En cas d'accident, un dispositif permet-il de dédommager un paysan qui perd sa récolte ?

C. Quintin • Il existe un régime d'indemnisation internationale spécifique au nucléaire : l'assurance de l'exploitant couvre un premier niveau, puis un système est mis en place par les états disposant d'installations. Les limitations sont débattues et les seuils ont été revus récemment.

Frédéric PLAS, directeur recherche et développement de l'Andra

Avec le projet CIGEO de stockage sur le territoire Meuse Haute-Marne, notre approche tient compte de la sensibilité aux aspects radiologiques et environnementaux. La Meuse Haute-Marne n'a pas d'installation nucléaire. L'exigence environnementale est forte et dépasse les aspects radiologiques. L'Andra a initié dès 2007 un Observatoire Pérenne de l'Environnement (OPE) sur 250 à 900 km², avec des observats sur l'atmosphère, l'eau, la biodiversité. Cette initiative a été mise en œuvre avec la plus grande rigueur et dans un esprit de dialogue. Les observats sont reversés dans divers réseaux nationaux et internationaux.

Quelle est la place des citoyens ?

F. Plas • Elle est très importante. Nous avons des relations étroites avec les associations. Ce qui remonte des concertations est une exigence forte, en particulier sur l'eau. **La conscience sur l'environnement est un enjeu majeur lorsqu'on installe une INB. On en tient compte dans les choix de définition et on apporte des outils au citoyen du territoire pour maîtriser son environnement.**

Vous dites qu'il est important de ne pas être juge et partie : que voulez-vous dire ?

F. Plas • Il est important que cet observatoire soit porté par les acteurs du territoire. Nous sommes dans une démarche d'inclusion. Nous profitons en particulier des réunions de concertation pour intégrer le citoyen et aller vers une coparticipation à la définition et à l'analyse des observats. L'écothèque est ouverte aux citoyens, qui apportent des échantillons. Nous conservons des matrices

qui sont des accumulateurs de radioactivité et de polluants, et des échantillons de production du territoire, qui sont des marqueurs de la qualité des produits dans le temps.

Faire intervenir le citoyen dans le processus de décision conduit-il parfois à des décisions « perpendiculaires » aux intérêts économiques ?

F. Plas • Le territoire a préféré par exemple le rail au camion, avec des aménagements routiers qui auraient eu un impact sur l'environnement. Cette codécision, qui a des conséquences financières, est importante pour l'implantation d'une installation sur un territoire.

Pourquoi ne pas traiter la pollution de l'eau du robinet autour des sites Andra de Soulaines ?

F. Plas • Nous avons trouvé de la radioactivité dans un des captages en eau, mais de nouvelles mesures n'ont pas montré ensuite de radioactivité. Compte tenu des dispositions hydrogéologiques, ceci ne pouvait pas venir du centre de l'Aube. Cela a permis d'avoir un dialogue et de bien informer sur la pollution de l'eau, les liaisons hydrogéologiques et les écoulements autour du site de l'Aube.

Inspection renforcée « environnement », François BOCK, CLI de Civaux

En 2018, nous avons été informés environ 15 jours à l'avance qu'une inspection renforcée était programmée, avec la simulation d'un accident de poids lourds à 200 mètres du réacteur sur le site de la centrale. Le chauffeur ne peut pas parler et le camion porte un panneau avec le numéro 1789. Il présente une fuite à l'arrière qui se déverse dans les eaux pluviales puis dans la Vienne. L'inspection était menée par Mme Durand de l'ASN avec une trentaine d'agents.

Le code sur le camion était le code ONU du produit, conformément à la réglementation en vigueur. L'exploitant a-t-il réussi à identifier et à résoudre le problème ?

F. Bock • Cet exercice est très difficile lorsqu'on a une culture du risque nucléaire et non du risque chimique. L'exploitant aurait trouvé sur Google qu'il s'agissait d'acide chlorhydrique et qu'il fallait prendre des protections particulières. L'exercice a duré près de 3 heures, le temps d'obturer les réseaux, car le matériel n'était pas conforme. L'exploitant a reconnu qu'il n'avait pas été bon et il a investi pour mettre en place des obturateurs automatiques et des bacs de rétention.

C. Quintin • L'exploitant a perdu 10 minutes à chercher dans ses fiches : c'est une pratique d'exploitant qui se réfère à la documentation du site. En l'occurrence, il faut chercher sur Internet.

R. Clément • Google ne fournit pas de données exploitants. Il ne suffit pas de savoir lire une plaque sur un véhicule pour connaître le produit concerné. Il faut utiliser des fiches de sécurité qui comportent de nombreuses informations dont on a besoin ensuite.

Christophe Quintin, ASN, pilote du dispositif d'inspection de l'ASN

Avec mes collègues, nous concevons le programme d'inspection de l'année et le pilote de chaque inspection décide de son organisation. Les inspecteurs choisissent des scénarios qui repoussent les limites, qui placent l'exploitant dans un domaine où il ne pense pas être attendu.

Quelle place faites-vous à la vigilance citoyenne dans les inspections ?

C. Quintin • La vigilance citoyenne est fondamentale, en inspection comme pour les mesures de l'environnement. C'est un peu la démarche qualité de notre système de mesure. Chaque acteur ou service de l'état se focalise là où il pense qu'il peut y avoir un problème. Le regard associatif permet d'aller voir ailleurs et améliore parfois la connaissance globale.

Des retours d'expérience nationaux sont-ils menés à partir des inspections pour mutualiser les bonnes pratiques entre les sites ?

R. Clément • Nous faisons beaucoup de retours d'expérience au niveau des sites et des plaques régionales. Il faut se mettre dans des situations qui ne sont pas habituelles ou plausibles. C'est une démarche de fond depuis Fukushima. Les inspections permettent d'avancer.

C. Quintin • Le rôle de la société civile, au travers des observateurs, est de rapporter à l'extérieur la relation entre contrôleur et contrôlé lors des inspections. Sur les inspections en environnement, en

particulier lorsqu'il y a des prélèvements, les membres de CLIs ont des compétences sur ces sujets et apportent des contributions.

Questions – Réponses

L'ASN renforce ses équipes d'inspecteurs avec des membres de CLI pour l'environnement : ce n'est pas réglementaire.

C. Quintin • Dans la mesure où l'inspection se déroule avec des personnes dont la présence n'est pas prévue dans le code de l'environnement, cela pose des questions juridiques. Il faut être vigilants.

Certaines CLI ne connaissent pas le calendrier des inspections : comment sont-elles planifiées ?

H. Durand • La participation des CLIs aux inspections de l'ASN n'est pas une obligation réglementaire et elle se fait avec l'accord de l'exploitant, qui est maître sur ses installations. C'est une pratique régulière du fait des bonnes relations avec les CLIs. Le programme d'inspection de l'ASN n'est communiqué ni à l'exploitant ni aux CLI. Il n'est pas rendu public. Par contre, les lettres de suite d'inspection sont publiées sur le site de l'ASN, ce qui permet d'accéder aux conclusions.

Gilles Compagnat • EDF accepte la présence des CLIs aux inspections, mais ORANO et le CEA refusent systématiquement. Comme l'a souligné le HCTISN, c'est inadmissible.

Dominique Guilloteau, ORANO • Je suis aussi membre du HCTISN et j'ai eu l'occasion de dire que nous sommes ouverts à ce que les CLI observent les inspections et les exercices de crise, à partir du moment où l'information est donnée suffisamment à l'avance, et chaque directeur de site en prend la décision. Dans l'exemple évoqué, des mouvements de grève sur la plateforme expliquent la convocation à 6 heures du matin et le fait que les personnes aient été accompagnées toute la matinée. Ce n'était pas satisfaisant et nous essaierons de faire mieux la prochaine fois.

À la CLI de Cadarache, nous participons tous les ans à des inspections sur ITER, mais le CEA du site refuse de nous recevoir. Il est regrettable que la transparence ne puisse pas s'exercer.

C. Quintin • Le corpus réglementaire ne mentionne que les inspecteurs et, depuis quelques années, la possibilité de s'entourer d'experts. Les CLIs ne peuvent venir aux inspections que si l'exploitant est d'accord et, malgré nos discussions avec le CEA, celui-ci ne souhaite pas la présence des CLIs car il considère qu'il s'agit d'un mélange des genres.

Gilles Compagnat, vice-président de la CLI de Golfech et membre du HCTISN • La CLI de Golfech participe en observateur aux inspections de l'ASN, mais nous nous demandons ce que nous devons communiquer de ce que nous avons entendu et vu. Le groupe de travail « transparence et secret » du HCTISN pourrait mettre cette question à l'ordre du jour.

H. Durand • Les CLIs doivent rendre compte de leurs observations en inspection avec l'ASN sur la façon dont se passent les inspections, le comportement de l'exploitant, de l'ASN etc. Cela peut être présenté en Assemblée Générale de CLI ou en réunion publique.

R. Clément • Il est important de rendre compte de ce qu'est une inspection et d'humaniser le processus.

CLÔTURE

J.-C. Delalonde, président de l'ANCCLI, rappelle que les CLIs et l'ANCCLI ne sont pas une courroie de transmission et n'ont pas à communiquer à la place de l'opérateur, de l'ASN ou de l'IRSN. Leur rôle est d'interroger et d'obtenir des réponses aux questions de la société civile réunie dans les CLIs. Elles doivent en faire une synthèse et la transmettre au grand public pour que chacun se fasse son avis. Elles peuvent rassurer ou au contraire « taper du poing sur la table ». Le format de cette rencontre permet de mettre en valeur le travail des CLIs et d'échanger sur leurs préoccupations. **À l'avenir, il serait bon de choisir moins de grands thèmes d'actualité pour donner davantage la parole.**

Bernard DOROSZCZUK, président de l'ASN, retient l'idée de réduire le nombre de thèmes pour prévoir des échanges plus longs avec les participants. **Les attentes exprimées manifestent une forte volonté d'améliorer l'efficacité des CLI, notamment par la mutualisation, le partage d'expériences et les échanges, ainsi qu'une demande d'outils complémentaires et de sessions de formation plus fréquentes pour accueillir les nouveaux membres.** Ceci figure sur la feuille de route de l'ANCCLI avec le soutien total de l'ASN.

Concernant la gestion de crise, il faut associer davantage les CLI aux exercices. Leur rôle d'information en situation post-accidentelle pose des questions de disponibilité et d'outils qu'il faudrait financer. Les exemples récents montrent l'importance d'avoir une institution disponible pour informer.

La campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode est un exercice stratégique, qui concerne pour la première fois des populations non informées sur le risque nucléaire. Le taux actuel de retrait est très insuffisant et il faut se mobiliser pour progresser. La position de l'ASN est que cette campagne ne doit plus jamais être réalisée dans ces conditions.